



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 décembre 2020]

Date de la convocation
9 décembre 2020
Date d'affichage
16 décembre 2020

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 31
Procurations : 1
Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 203/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Lancement de la procédure de déclassement du domaine public d'une partie de voie piétonne (chemin piétonnier type « sente ») sise entre les n°38 et 40 de la rue des Chalets

Madame le Maire informe l'Assemblée que, à l'occasion du projet de construction de M. MAZAL sur les parcelles lui appartenant cadastrées section LT n°304 et 314, situées rue Parmentier, il est proposé de modifier le tracé du cheminement piétonnier qui actuellement se termine en impasse, afin de créer une liaison avec la rue Parmentier (*cf. plan ci-annexé*) et selon les principes suivants :

- lancement de la procédure de déclassement précédé d'une enquête publique, de la désaffectation d'une partie de la voie piétonne du domaine public communal
- échange de parcelles entre la Commune et M. MAZAL : cession à M. MAZAL de la partie de voie piétonne déclassée (en jaune sur le plan) et acquisition par la Commune d'une partie de la parcelle cadastrée section LT n°304 (en orange sur le plan)

La délimitation des parcelles sera établie par l'intervention d'un géomètre-expert, à la charge pour moitié de chacune des parties.

Les modalités administratives et financières de l'échange projeté entre la Commune et M. MAZAL feront l'objet d'une délibération ultérieure, après l'approbation des conclusions émises à l'issue de l'enquête publique.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'enquête publique de déclassement d'une partie de la voie piétonne susvisée du domaine public communal,

APPROUVE le principe d'échange de parcelles entre la Commune et M. MAZAL (ou tout autre propriétaire s'y substituant) tel que mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, pour signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 16 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201216-203-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020